



# Crésus Salaires

### 32.4.3 - Calcul de la retenue

### 32.4.3 - Calcul de la retenue

Le montant de la retenue est calculé en appliquant le taux déterminé sur la base soumise aux impôts à la source.

La section consacrée à l'impôt à la source dans l'onglet des déductions du salaire du mois affiche le mode de calcul et la retenue du mois :

Déductions employeur	Commentaires	Prestations en nature	Indemnités spéciales	Déductions spéciales	Bruts déterminants			
Période	Général	Indemnités	RHT (récap)	Primes	Frais	Indemnités journalières	Allocations (AF)	Déductions
		Déterminant	Coefficient	Valeur		E. Valeur		
^ Cumul des 12 lignes précédentes.....				323.00	464.90			
5052.	Cotisation LPP compl.....	5'000.00	0.000 %	0.00	0.00			
----- Impôt à la source - Canton VD - BASE ANNUELLE -----								
5060.	Retenue impôt à la source (VD-A0N).....	5'000.00	14.630 %	731.50				
5062.	Correction rétroactive de l'impôt source.....			0.00				
5064.	Rattrapage de l'impôt à la source de l'année précédente.....							
5080.	Retenue part privée véhicule d'entreprise.....			0.00				

Il n'est pas possible de modifier le taux d'imposition, ni le montant de la retenue.

Le bulletin de salaire affiche le montant soumis et le taux d'imposition :

GS	Déductions	Déterminant	Taux/Qté	Pt 9 cert. sal.	Charges soc.	Valeur
5010.	Cotisation AVS/AI/APG	5'000.00	5.30	-265.00	-265.00	-265.00
5016.	Contribution LPCFam (VD)	5'000.00	0.06			-3.00
5020.	Cotisation AC	5'000.00	1.10	-55.00	-55.00	-55.00
5080.	Retenue impôt à la source (VD-A0N)	5'000.00	14.63			-731.50
<b>Totaux</b>				<b>-320.00</b>	<b>-320.00</b>	<b>-1'054.50</b>

Dans le cas du mode annuel, si le calcul de la retenue du mois en cours implique un changement de taux, le déterminant et le taux sont masqués, on ne voit que le montant de la retenue.

Salaire de Février pour TERIEUR Alex

Déductions employeur		Commentaires		Prestations en nature		Indemnités spéciales		Déductions spéciales		Bruts déterminants	
Période	Général	Indemnités	RHT (récap)	Primes	Frais	Indemnités journalières	Allocations (AF)	Déductions		Déductions	
		Déterminant	Coefficient		Valeur		E. Valeur				
Cumul des 12 lignes précédentes.....						258.40				371.90	
5052.	Cotisation LPP compl.....	4'000.00		0.000	%	0.00				0.00	
----- Impôt à la source - Canton VD - BASE ANNUELLE -----											
5060.	Retenue impôt à la source (VD-A0N).....				%	542.00					
5062.	Correction rétroactive de l'impôt source.....					0.00					
5064.	Rattrapage de l'impôt à la source de l'année précédente.....										

Dans ce cas, le bulletin de salaire masque également le déterminant et le taux, mais fournit un tableau récapitulatif des variations :

GS	Déductions	Déterminant	Taux/Qté	Pt 9 cert. sal.	Charges soc.	Valeur
5010.	Cotisation AVS/AI/APG	4750.00	5.30	-251.75	-251.75	-251.75
5016.	Contribution LPCFam (VD)	4750.00	0.06			-2.85
5020.	Cotisation AC	4750.00	1.10	-52.25	-52.25	-52.25
5080.	Retenue impôt à la source (VD-A0N)					-680.25
<b>Totaux</b>				<b>-304.00</b>	<b>-304.00</b>	<b>-987.10</b>

**Montant versé 3'762.90**

	Janvier	Février	Mars	Avril
Salaire DT	7604.15	7104.15	7770.85	7666.65
Salaire IS	5'000.00	4'000.00	6'500.00	4750.00
Barème	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N
Taux initial	14.63	14.15	14.79	14.68
Retenue	-731.50	-566.00	-961.35	-697.30
Taux correct	14.68	14.68	14.68	
Retenue correcte	-734.00	-587.20	-954.20	
Correction	-2.50	-45.20	+64.75	+17.05

Dans cet exemple, le taux annualisé est passé de 14.63 (janvier) à 14.15 (février) puis 14.79 (mars) et 14.68 (avril).

C'est le taux d'avril qui doit s'appliquer dès janvier, ce qui implique des corrections sur les mois précédents:

	Janvier	Février	Mars	Avril		
Salaire DT	7604.15	7104.15	7770.85	7666.65		
Salaire IS	5'000.00	4'000.00	6'500.00	4'750.00		
Barème	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N	VD-A0N		
Taux initial	14.63	14.15	14.79	14.68		
Retenue	-731.50	-566.00	-961.35	-697.30		
Taux correct	14.68	14.68	14.68			
Retenue correcte	-734.00	-587.20	-954.20			
Correction	-2.50	-45.20	+64.75	+17.05		

La retenue de janvier est trop faible et nécessite un rattrapage de 2.50

La retenue de février est également trop faible et nécessite une retenue supplémentaire de 45.20

La retenue de mars est trop forte et provoque un remboursement de 64.75

La retenue d'avril au taux de 14.68 est également trop élevée et provoque un remboursement de 17.05

Ce tableau peut être caché en modifiant l'option *Bulletin de salaire avec tableau IS rétroactif* dans l'onglet *Réglages 2* de la commande *Entreprise > Coefficients* (§).